



## ORIENTATION ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL

---

### Catégories d'établissements médico-sociaux

#### *Etablissement spécialisé*

Dans tous les cas où la situation de l'enfant ou de l'adolescent l'exige, une orientation vers un établissement médico-social est préconisée. Elle permet de lui offrir une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée et adaptée à ses besoins.

L'orientation peut concerner les catégories d'établissement suivantes :

- Institut Médico-Educatif (IME)
- Institut d'Education Motrice (IEM)
- Centre d'Education pour Sourds Déficlients Auditifs (CESDA)
- Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP)
- Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS)

### Instruction de la demande

La demande est déposée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées qui se charge d'évaluer les besoins de l'enfant et de déterminer la nature de l'établissement le plus adapté à ses difficultés. La proposition de l'équipe pluridisciplinaire est soumise à la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.